



30.1.2015

COMMUNICATION AUX MEMBRES

Objet: Pétition n° 2051/2013 présentée par Martina Kurz, de nationalité allemande, sur le non-respect des limitations concernant les émissions de dioxyde de carbone dans l'air de la ville de Reutlingen (Allemagne)

1. Résumé de la pétition

La pétitionnaire se plaint que les niveaux autorisés pour les émissions de dioxyde de carbone dans la ville de Reutlingen soient dépassés au moins soixante fois par an et que les mesures prises par la ville ne suffisent pas à les faire baisser. Contrairement à ce qui se passe dans d'autres villes et d'autres pays, la politique tarifaire des autobus n'incite pas la population, qui continue de préférer prendre la voiture, à les utiliser.

2. Recevabilité

Déclarée recevable le 8 août 2014.

La Commission a été invitée à fournir des informations (article 216, paragraphe 6, du règlement).

3. Réponse de la Commission, reçue le 30 janvier 2015

La prévention des changements climatiques est une priorité stratégique de l'Union européenne. L'Union européenne a adopté un cadre juridique global visant à réduire les émissions de CO₂ afin de lutter contre le changement climatique. Toutefois, les lois européennes en vigueur ne font pas mention de limites quant au taux de CO₂ dans l'atmosphère.

Concernant le deuxième problème soulevé par le pétitionnaire, il est à noter que la politique tarifaire des compagnies de bus concernant les tickets de transport dépend du gouvernement

local. En effet, alors que plusieurs mesures prises au niveau de l'Union aideront les États membres à réduire leurs émissions de CO₂, telles que les normes d'émission de CO₂ pour les voitures et véhicules utilitaires neufs, il revient aux États membres et aux gouvernements locaux de mettre en œuvre des politiques et des mesures afin de limiter les émissions des secteurs tels que les transports, la construction et le traitement des déchets.

Conclusion

Aucun de ces deux domaines n'est réglementé au niveau européen; ils semblent en revanche être régis par le droit national.